

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 8

Artikel: A propos de vieilles coutumes
Autor: Gabbud, Maurice / Vullièmoz, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES BRIGANDS DU JORAT

LES brigands du Jorat appartiennent depuis longtemps au domaine de la légende. Le défilé de Ste-Catherine, de sinistre mémoire, est aussi sûr aujourd'hui que la place St-François. On n'y « attend » plus.

C'est pourquoi on peut évoquer, sans crainte d'effrayer les esprits, ce que disaient dans leur *Dictionnaire du canton de Vaud* MM. Martignier et de Crösaz, du *Brigandage dans le Jorat*.

« Sous les évêques, le passage du Jorat a toujours offert peu de sûreté aux voyageurs. Les malfaiteurs y échappaient aisément aux recherches de la justice; la vaste forêt du Jorat leur offrait en tout temps un asile assuré. C'était pourtant l'un des passages les plus importants du pays; mais la conquête bernoise elle-même ne suffit pas pour le rendre sûr. Nous trouvons dans les *Registres du Conseil de Lausanne*, que le 6 novembre 1536, l'ambassadeur de France arrivé à Lausanne, pria qu'on lui donna une escorte de 24 hommes pour traverser le Jorat, dans la crainte des mauvais garçons ».

À la fin du XVII^e siècle, notre historien Abram Ruchat, faillit être la victime des brigands du Jorat. Il était né à Grandcour et avait eu pour nourrice une femme du voisinage de Carouge. Au mois de juillet 1696, Ruchat, qui était étudiant à Lausanne, venait de terminer ses examens et d'être promu à l'auditoire de philosophie. Pressé de jouir des vacances, il s'achemine, un après-midi, pour aller coucher chez ses parents Demièrre, à Moudon. Lorsqu'il est arrivé au Jorat, il est assailli par un violent orage qui le trempe jusqu'aux os. Dans l'état où il se trouvait il n'avait d'autre ressource que de s'acheminer, à la hâte, vers la maison hospitalière de sa nourrice, avec laquelle il avait toujours soutenu de bonnes relations. Arrivé là, malgré l'empressement que met la nourrice à le réchauffer près d'un bon feu, il aperçoit dans la tenue de celle-ci un embarras mal dissimulé. Cet embarras augmente lorsque Ruchat, qui voyait la nuit s'approcher rapidement, demande à son hôte un gîte pour la nuit. Celle-ci, après quelques hésitations faciles à comprendre, lui dit qu'elle est la femme la plus malheureuse du monde; que son mari, autrefois travailleur, s'est complètement déroté, que maintenant il est associé à une bande de brigands qui vont attendre sur les routes; que dans cette nuit-même, il doit rentrer à la maison suivi peut-être de quelques-uns de ses compagnons et qu'il pourrait y avoir là quelque danger pour Ruchat. Elle conduit celui-ci dans une petite chambre voisine de sa cuisine en lui recommandant expressément de faire semblant de dormir, quoi qu'il arrive, que, du reste, elle veillera sur lui. Dans la soirée, le mari rentre: il est suivi de ses compagnons. La nourrice les reçoit auprès du feu et cherche à faire comprendre par signes à son mari qu'elle a reçu un étranger et qu'il ne devine rien. Mais déjà des paroles compromettantes avaient été prononcées et les brigands alarmés se dirent entre eux à voix basse: « Ce serait nous perdre nous-mêmes que de le laisser vivre, il faut nous débarrasser, de manière ou d'autre, de ce témoin. » Après un court conciliabule entre eux, ils prennent la résolution de s'assurer si le jeune homme dort ou s'il est éveillé. La nourrice les laisse faire, après avoir obtenu d'eux la promesse de ne se livrer à aucune voie de fait. Une lanterne sourde est allumée et les brigands s'acheminent, nu-pieds, vers la chambrette où dormait Ruchat. Celui-ci était plongé dans le plus profond sommeil. Un brigand, afin d'éprouver si le sommeil est feint ou réel, approche un grand coutelas du cou de Ruchat, dans l'attitude d'un homme prêt à frapper. Ruchat subit cette terrible épreuve sans sourciller. Sa vie est sauvée et les brigands rassurés.

Le lendemain, Ruchat remercie avec effusion sa bonne nourrice qui venait de lui sauver la vie. A l'instance de celle-ci, il promet de garder le silence sur ce qu'il savait. Sans cela, disait la bonne femme, je serais perdue. Ruchat garda religieusement cette promesse. Le mari de la nourrice périt sur la roue à Vidy en 1702; sa femme ne tarda pas à mourir et c'est seulement après leur mort que Ruchat raconta à ses amis de Moudon les dangers qu'il avait courus dans le Jorat.

Quelques années seulement après cette aventure, en 1702, le gouvernement bernois mit enfin la main sur les brigands du Jorat. Vingt-trois de ces malheureux furent roués vifs à Vidy, depuis le 2 octobre 1702 au 30 avril 1703. Au mois de juillet suivant, les corps de tous ces brigands étaient encore suspendus à la potence de Vidy, d'où ils empestaient les campagnes voisines. Les fermiers supplièrent le gouvernement bernois de donner des ordres pour que ces corps fussent consumés par le feu, ce qui leur fut accordé.

Nous avons été curieux de faire des recherches sur l'organisation de cette bande de malfaiteurs qui avait jeté un si grand effroi dans le pays. Voici ce que nous a révélé le procès criminel de ces hommes, que nous avons maintenant sous les yeux. L'association se composait de 30 à 40 individus; dans une nuit fixée d'avance, elle fut réunie au milieu d'un bois, près de Vucherens. Là, chacun raconta les meurtres auxquels il avait assisté et reçut une part de l'argent provenant des dépouilles. Les brigands jurèrent, par le *Diable* et par le *Chancré*, de ne jamais se dénoncer. Ils se partagèrent en trois bandes. La première attendait sur la route de Moudon à Lausanne; elle avait commis un grand nombre de meurtres. La seconde avait son rendez-vous autour de Sainte-Catherine; elle attendait à Planche-Michoud, à Moille-d'Avena et près de la forge, au Chalet-à-Gobet. La troisième s'en allait attendre vers Romont et Fribourg; elle avait aussi commis plusieurs meurtres. Chacun des complices donnait, à son tour, le premier coup, et recevait aussi plus que les autres dans le partage des dépouilles. Ils n'allaient jamais seuls sur les chemins, mais ordinairement au nombre de sept ou de huit. Dans une expédition du côté de Romont, ils étaient dix-neuf compagnons. Ils tuaient presque toujours leurs victimes. Nous ne connaissons à cette règle que deux exceptions, l'une est celle d'une jeune fille et l'autre d'un vieillard, père de huit enfants, qui se recommanda à la pitié des larrons et prêta le serment de ne rien dire.

Ces larrons tuaient pour le profit le plus minime. Dans le partage des dépouilles, le lot de chacun n'est, le plus souvent, que de 4 à 8 baches: rarement il s'élève à un écu. Un jeune homme qui avait fait le guet dans deux meurtres, ne reçut, pour chacun, que la somme de 4 baches. Jamais, dans aucune rencontre, les brigands n'avaient employé les armes à feu; ils tuaient avec de gros bâtons ou des pieux. Leurs mœurs, qui nous sont révélées par les interrogatoires et les enquêtes de justice, accusent une civilisation très peu avancée et voisine de l'extrême barbarie. Le gouvernement de Berne s'émua d'un tel état de choses et prit immédiatement des mesures pour y remédier. Le versant S.-E. de la montagne du Chalet-à-Gobet avait fourni un ample contingent aux malfaiteurs. LL. EE., en 1702, appelèrent à desservir l'église de Savigny un homme éminent. C'était le respectable Jean-Pierre Loys, fils de n. Gamaliel Loys, seigneur de Correvon. Né le 22 février 1669, il avait étudié à Lausanne, puis avait servi comme ministre de camp en France et en Flandres. La mémoire de ce pasteur, à la fois pieux et énergique, est encore vivante parmi les paroissiens de Savigny. On raconte de lui qu'il exerçait une surveillance attentive sur toutes les maisons mal famées de sa paroisse. Dans la soirée et dans la nuit, il allait frapper à la fenêtre et faisait l'appel des hommes de la maison. Son langage était le patois; on n'aurait pas compris le français. Hé, *Djan-Pierro*, es-tu quie, demandait le pasteur. Quand celui-ci avait entendu la voix de Jean-Pierre, d'Isaac ou de tel autre qu'il avait appelé, il passait à une autre maison pour y remplir le même office. On raconte qu'au milieu d'une veillée, comme il fut entré dans une maison pour y faire son inspection, il ne trouva à la cuisine qu'un jeune garçon. Le pasteur lui demanda où est son père; l'enfant répond qu'il vient de sortir avec deux autres hommes qui sont venus le chercher pour aller attendre. Aussitôt le pasteur, qui n'écou- tait que son zèle, après s'être informé de la direction que ces hommes avaient prise, s'élança à leur poursuite et parvint à les ramener après une sérieuse exhortation. Cependant, ce digne pasteur n'aurait pu suffire à sa tâche si le gouvernement

n'était venu à son aide. En ce moment, la paroisse n'avait pas de régent; les paysans ne voulaient pas en faire les frais. Sur les instances du pasteur de Loys, les Bernois établirent quatre régentes dans la paroisse, l'un à Savigny, les autres au Marinet, aux Cornes-de-Cerf et au Grenet. Ces régentes étaient les mieux payées de tout le pays: leurs pensions étaient même supérieures à celles de bien des pasteurs. Par ces sages mesures, la civilisation pénétra peu à peu dans ces nombreuses maisons isolées que l'on trouve éparses sur les monts de Lutry et de Villetle. Les terres furent mieux cultivées; l'extrême pauvreté disparut et depuis bientôt un siècle il n'y a pas d'exemple que des voyageurs aient été détournés sur le chemin du Jorat.

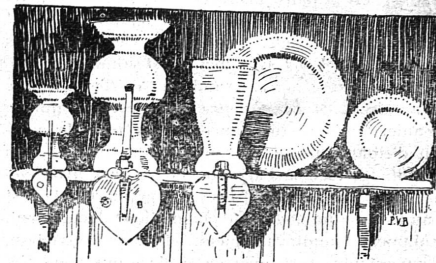
Du bon tonneau. — Un joli mot d'Emile Augier:

On causait d'un jeune écrivain et, naturellement, on l'éreintait.

— Eh bien! vous avez tort, intervint Augier. Moi je l'aime assez. Il ne pose pas... et c'est si rare quand on n'a pas de talent.

Définition. — Qu'est-ce que le budget?

— Oh! c'est tout ce qu'il y a de plus simple, vous allez voir: on fait l'« addition » des recettes, on constate la « multiplication » des dépenses, cela jette la « division » dans les Conseils, et tout se termine par une « soustraction » générale opérée dans la bourse des contribuables.



A PROPOS DE VIEILLES COUTUMES

NOUS recevons encore les lignes que voici à propos des vieilles coutumes qu'un de nos correspondants a rappelées:

Mon cher Conteur,

A propos de la coutume d'offrir le verre à une personne qui vient d'entrer dans un café, c'est une pratique qui se faisait usuellement dans mon val de Bagnes. Cette habitude tend cependant à disparaître rapidement. Depuis quelques années les cas de ce genre que j'ai observés sont de plus en plus rares, s'ils n'ont pas disparu entièrement.

A ce sujet il faut que je te rapporte une chose que tu peux cependant utiliser discrètement: En novembre 1914, je logeais un soir chez un paysan cafetier de Savise près Sion. Après souper, le mari s'en va chercher une channe — c'est le pays de la channe et de la raclette? — qu'il dépose sur la table avec un seul verre. A tout seigneur tout honneur, le maître de céans boit son verre, puis le remplit pour moi et en troisième lieu pour sa femme, et ainsi de suite jusqu'à épuisement.

Il paraît que c'est la coutume là-haut.

Mce Gabbud.

LE lis dans votre n° 7, seconde page, *Vieilles coutumes*, un fait qui concerne la forêt cantonale de Charmontel et, parcourant mes registres, j'y lis ce qui suit quant à cette coutume:

Acte de liquidation

du droit d'affouage et de païsonnage que la famille Richard de Cudrefin exerçait sur la forêt cantonale de Charmontel, district d'Avenches.

Par devant moi Charles Formallaz, notaire à Avenches pour le district d'Avenches, soussigné:

S'est présenté le notaire Jean-Jacques Richard, de Cudrefin, y domicilié, juge de paix du cercle de ce nom, tant en son nom qu'en ceux de ses trois fils mineurs, Louis, Henri et Auguste Richard, qui sont avec lui les seuls membres de la famille Richard, de Cudrefin, agissant en vertu d'autorisation de la justice de paix du cercle de Cudrefin, en date de hier.

Lequel tant pour lui qu'aux dits noms, vend, cède et abandonne à l'Etat du canton de Vaud pour lequel

est présent et acceptant Alexandre-David-Charles-Edouard Burnand, de Moudon, y domicilié, Inspecteur forestier de l'arrondissement de Payerne, agissant en vertu de procuration du Conseil d'Etat de ce canton en date du cinquième du présent mois, et ensuite du décret du Grand Conseil en date du Vingt-unième décembre mil huit cent quarante, savoir :

le droit d'affouage et paisonage que la dite famille Richard possède dans la forêt cantonale de Charmontel, laquelle est située dans les communes de Chabrey, Champmartin et Montmagny et indiqué au cadastre de ces communes soit à celui de Chabrey art. 765, 766, 767 et 768, pl. fol. 27 No 1 et 2, fol. 29 No 1, 2, 3 et fol. 31 No 1, 2, 3; à celui de Champmartin art. 644, plan fol. 9 No 1, à celui de Montmagny art. 2740 pl. fol. 49 No 1.

Cette vente est faite pour le prix de deux mille francs de Suisse payé par un bon sur le Receveur de ce district, au Bureau de comptabilité des finances en date du trente-unième décembre dernier au moyen de quoi le dit Etat est tenu quitte à perpétuité.

Dont acte passé en présence de Samuel Doleires, agriculteur et Charles-Samuel-Phil. Dessamat, fermier, les deux d'Avenches, y domiciliés, témoins requis signés avec les comparants et moi, notaire.

A Avenches, l'an 1841, le 21 janvier.

Mon cher Conteur, voici donc la pièce à témoin de ce rachat de droit. A. Vulliémaz, l. d. f.

CONTAGION

Les grèves perpétuelles seraient-elles contagieuses ?

Une personne arrivant inopinément à l'heure du dîner dans un milieu de bourgeois cossus, ne fut pas peu surprise de voir, en lieu et place d'un bonquet, piqué sur un beau gigot ou une volaille, l'écrêteau suivant planté par la ménagère dans la michede pain :

Ce soir,
Pas d'argent,
Pas de souper;
La cuisinière déclare la grève.

LE CONFLIT DES SEXES

EST le titre d'un article de Robert de Traz publié il y a quelque temps dans le *Journal de Genève*. Nous le donnons comme complément de notre article de samedi sur « Les revers du féminisme ».

Il existe, certes, ce conflit, depuis toujours, mais la prudence de nos prédécesseurs le maintenait dans le domaine sentimental et charnel. Le voilà qui va éclater, avec une violence insoupçonnée, dans le domaine intellectuel et dans le domaine économique. La mobilisation a démontré que la femme peut remplir une quantité d'emplois attribués jusqu'alors aux mâles. Il était nécessaire qu'elle les remplît, puisque ceux-ci étaient absents. Mais ils reviennent, et ils prétendent que chacun reprenne sa place et son importance relative. La femme dépossédée, et qui n'admet plus cette relation, luttera avec une énergie dont elle connaît mieux les ressources pratiques, contre le concurrent. Quatre années de guerre lui ont appris à se passer de l'homme, ou du moins à ne lui consacrer qu'une part de ses préoccupations. Chose immense : elle a découvert qu'elle pouvait vivre par elle-même. Elle est trop fière de cette indépendance morale pour ne pas réclamer aussi — d'autant plus ardemment que l'existence se fait plus chère — son indépendance matérielle.

Ainsi donc, parce qu'ils ont vécu séparés et que le prix des choses a décuplé, les deux sexes deviendront toujours plus des adversaires. Ils l'étaient, c'est entendu, mais dans le secret des passions, et ils avaient besoin l'un de l'autre pour se faire souffrir. Ils vont l'être officiellement, et s'éloigner l'un de l'autre. On ne peut prévoir le vainqueur de cette lutte. J'incline à parier pour la femme. Elle est neuve dans la carrière, et impatiente comme un adolescent. Elle a les avantages de l'offensive. Si elle prétend acquérir de nouveaux droits, elle ne renonce pas à ses anciens privilèges. Pendant des siècles, elle a raffiné ses méthodes de séductions, de calcul, d'adresse; je la vois aujourd'hui tout en armes. Elle s'adaptera vite aux conditions nouvelles, et l'homme avec son intelligence raisonneuse, son manque d'audace sera en retard sur sa vive et intrépide intuition.

Un seul lien pourrait unir avec solidité les sexes: en dehors de l'attrait physique trop souvent provisoire, c'est le lien familial. Malheureusement les revendications politiques des féministes sont destinées à ébranler tous les foyers. La famille deviendra une société en nom collectif, prête à la liquidation si les dividendes, y compris l'amour, ne sont pas suffisants. Le mari et la femme se considèrent moins comme des époux que comme des collègues. Ils ne seront plus différenciés moralement, voilà qui est terrible. Jusqu'à présent, quoique appartenant à des races étrangères l'une à l'autre, ils parvenaient à s'entendre en répartissant les rôles, ils se complétaient en s'opposant. Aujourd'hui ils prétendent aux mêmes responsabilités et aux mêmes compétences : il est fatal qu'ils deviennent systématiquement hostiles, non, comme naguère, pour le plaisir de la dispute, mais avec le dessein arrêté de vaincre l'autre et le mettre hors de combat. « Alors, vous êtes antiféministe ? » me demandera-t-on peut-être. Ceci est une autre question. Mais un romancier ne peut s'empêcher d'observer le commencement d'une ère nouvelle, aux conséquences lointaines et dramatiques. L'humanité pivote sur elle-même. Et qui sait si dans trente ans, il n'y aura pas lieu de représenter dans la littérature des personnages masculins réduits en une sorte de servitude politique, exclus de leur prééminence officielle, revenus, pour se consoler, à l'art, à la religion et ayant acquis, avec de sournoises délices, le goût du romanesque et le sens de la ruse ?

Robert de Traz.



LA FÉE AUX MIETTES

XIII

Ce que c'était que la maison de la Fée aux Miettes.

A la suite d'une méprise, comme il arrive à la meilleure des polices d'y être sujette, le jeune charpentier est accusé d'avoir tué le bailli de l'île de Man. La Cour de justice ne comprend rien à ce meurtre. Cela ne l'empêche pas de condamner le pauvre Michel à être pendu. On le conduisait à l'échafaud au milieu de la foule, quand survint la Fée aux Miettes, de qui les juges apprennent premièrement que le bailli de Man n'est pas mort, deuxièmement qu'elle offre de devenir la femme du condamné. Michel, libéré sur-le-champ, court à celle qui lui sauve la vie et l'honneur.

Je me penchai pour imposer sur son front le baiser solennel que consacrait notre mariage, et je laissai tomber ma main à la hauteur de son petit bras, qui la ceignit fièrement à l'instant comme le bras d'une épousee.

— Merveille ! merveille ! crièrent les spectateurs, le fiancé de la veuve de Salomon qui épouse la Fée aux Miettes.

— Ne les écoute pas, reprit à voix basse la Fée aux Miettes. La veuve de Salomon, ce n'est pas la beauté, c'est la sagesse; et tu n'es pas aussi trompé qu'ils l'imaginent, si je parviens à te procurer un peu de bonheur.

Je lui fis entendre, en pressant sa main, que je n'avais rien à désirer, et que les risées stupides qui couraient sur notre passage n'humiliaient pas mon cœur. Je témoignai au contraire, par mon assurance, que j'étais fier de l'amour de cette pauvre vieille femme; et de quoi s'enorgueillissait-on, si ce n'est du plus parfait des sentiments éprouvés par la raison et par le temps ?...

Nous arrivâmes enfin à l'endroit des murs extérieurs de l'arsenal où devait être appuyée cette maisonnette dont la Fée aux Miettes me parlait quelques années auparavant. Je l'avais souvent cherchée depuis sans la découvrir, et je ne fus pas surpris qu'elle m'eût échappé jusque là, quand la Fée aux Miettes me la montra dans un recoin fort caché, en la touchant du bout de sa baguette. Je restai un moment stupéfait, et je retins mes pensées suspendues à mes lèvres, dans la crainte d'humilier cette respectable femme par une observation inconvenante; ce qu'il y a de plus bas au monde, c'est de mortifier la pauvreté; mais c'est le comble de l'ingratitude et de la noirceur, quand la pauvreté nous donne un abri.

Je ne vous ai pas encore dit la cause de mon embarras. Vous avez infailliblement vu, monsieur, dans les jouets des enfants, et vous vous souvenez peut-être, car c'est la dernière chose qu'on oublie, d'avoir possédé parmi les vôtres une jolie petite maison de carton verni, aux murs de couleur d'ocre badigeonnés en perfection à la laque et au bleu de Prusse, avec ses trois croisées immobiles, sa ferblanterie en papier d'argent, son toit où l'ardoise s'est arrondie en écailles sous un pinceau naïf qui se ferait scrupule de prêter à l'illusion par quelque artifice imposteur. Vous l'avez vu, cet édifice innocent qui n'a rien coûté aux veilles de l'architecte, aux fatigues du maçon et du charpentier, avec son modeste jardin composé de six arbres que l'artiste expéditif a taillés à côté de l'allumette, et dont la cime, insensible aux vicissitudes des saisons, se couronne de feuilles découpées en taffetas vert. Telle me parut, au premier regard, la maison de la Fée aux Miettes, et telle vous la trouveriez encore si la direction ou le hasard de vos voyages vous conduisait un jour à Greenwich. Il me devint impossible de contenir mon étonnement.

— Par le ciel ! Fée aux Miettes, m'écriai-je, vous êtes-vous jamais mis dans l'esprit que nous puissions entrer là-dedans ? Le nain jaune, lui-même, sur l'existence duquel les critiques ne sont pas d'accord, n'y trouverait où loger !

— Tu t'étonnes de tout, reprit gaiement la Fée aux Miettes, et c'est une mauvaise disposition pour vivre dans ce monde de l'imagination et du sentiment, qui est le seul où les âmes comme la tienne puissent respirer à leur aise. Laisse-toi conduire, car il n'y a que deux choses qui servent au bonheur : c'est de croire et d'aimer.

En même temps, elle me saisit par la main, se baissa sous la porte d'entrée, et m'introduisit dans une pièce élégante et spacieuse qui excédait mille fois les bornes dans lesquelles ma première conjecture avait circonscrit notre domicile. Je la parcourus rapidement du regard, et je vis qu'elle ne contenait qu'un lit.

La Fée aux Miettes pénétra dans ma pensée, elle en avait l'habitude, et, poussant du doigt le ressort d'une porte qui suivait, elle me montra sa chambre à coucher, qui n'était ni moins commode, ni moins jolie que la mienne. Je ne revenais pas de ma surprise.

— Comme j'avais compté sur ta parole, dit-elle en entrant, et que je ne voulais pas d'engager dans un établissement peu sortable pour ton âge, sans t'y procurer au moins les dédommagements de l'étude et les plaisirs de l'esprit, je te disposais ici de mes petites éparques une bibliothèque à ton goût. Si je ne me suis trompée sur les auteurs qui charmaient tes premières études, je crois que tous tes amis y seront. — Et, d'un nouveau mouvement, elle m'ouvrait un cabinet de quelques pieds carrés, où mes livres favoris rayonnaient de maroquin et d'or sur de gracieuses tablettes.

— Attends, reprit-elle en faisant rouler sur ses gonds une troisième porte de bois de cyprès, voici tes outils de charpentier, d'un travail un peu plus soigné que ceux dont tu te sers aux chantiers de maître Finewood, et, sur les gradins qui les surmontent, un assez bon assortiment d'instruments de mathématiques. S'ils deviennent insuffisants à mesure que tu te perfectionneras dans tes connaissances, nous serons en mesure d'y pourvoir, car les soixante louis que je te devais ont heureusement prospéré dans mes mains. — Ne m'interromps pas, continuait-elle avec un sourire, par tes exclamations d'enfant à qui tout semble nouveau. Ce qui devait te surprendre, pauvre Michel, c'étaient les épreuves de l'innocence malheureuse, et tu les as subies sans murmure. Accoutume-toi aussi sans effort à un sort humble, mais doux, qui ne changera désormais pour toi que le jour où tu le voudras, mais dont tu resteras toujours le maître. Il y a de certains esprits, et je ne te confonds pas avec eux, pour qui la continuité d'un bien-être médiocre devient en peu de temps plus intolérable que les chances orageuses de l'ambition et de l'adversité. Si tu sais te contenter dans ton état et te réjouir dans ton ouvrage, tu auras atteint la suprême sagesse, et tu pourras te passer de moi, qui ne dois pas te rester longtemps, à en juger par la longue mesure d'années que j'ai déjà remplie. — Tu t'attendris, mon ami, tu pleures; tu m'aimes donc ?...

(A suivre)

Ch. NODIER

Kefol NEURALGIE MIGRAINE BOITE N°180 TOUTES PHARMACIES

J. MONNET, édit. resp.
Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bron.